



# Guide des mesures sanitaires à respecter dans le cadre de la reprise des activités d'aéromodélisme en Belgique

# Reprise des activités d'aéromodélisme

Règles approuvées  
par le Conseil National de Sécurité  
et les autorités belges  
applicables dès le **11 mai 2020**

## Règles applicables aux clubs

Les terrains d'aéromodélisme situés en CTR qui détiennent une autorisation délivrée par la DGTA ne sont pas soumis à l'interdiction de vol en VFR en espace contrôlé.

- 1 Préalablement à toute activité**, les clubs ont contacté le bourgmestre de leur commune pour signaler la reprise des activités et les déplacements à destination du terrain de vol en leur faisant parvenir la circulaire de la DGTA.
- Mettre en place un **système de réservation** pour un **maximum de 10 personnes sur le terrain simultanément** (pour les trois phases : préparation, vol et rangement). Ces personnes peuvent se constituer en **groupe de maximum 3 personnes, toujours les mêmes**.
  - Le club détermine son système de réservation en fonction du nombre et du profil de ses membres.
  - Le club détermine le nombre maximum de membres présents simultanément (entre 1 et 10) , distant de 5 mètres en fonction de la configuration du terrain.
  - Si un membre est affilié à plusieurs clubs, et qu'il participe à un groupe de trois dans un club, il devra évoluer seul dans les autres clubs
- 3 Fermeture totale au public.** Seuls les pratiquants peuvent accéder au terrain.
- Les clubs affichent au terrain le **rappel des «gestes-barrières» et des procédures à respecter** par toute personne présente (voir documents et affiches fournies par l'AAM)
- 5 Lors de chaque séance de vol, au moins un des responsables du club, averti des mesures à respecter, doit être présent** pour s'assurer du respect des procédures de sécurité (gestes barrières) et de fonctionnement établies par le club.
- 6 L'accès au club house et toilettes est interdit.**
- Si un accès à un local est malgré tout inévitable, prévoir au **minimum 4 m<sup>2</sup> par personne**. De plus le local devra être **désinfecté deux fois par jour**.
- Lors des travaux d'entretien du terrain, garder la distanciation sociale, port du masque et veiller à l'hygiène des mains (gel hydroalcoolique) avant et après toute manipulation d'un engin ou instrument

**L'AAM est à votre écoute - permanence téléphonique**  
(à l'attention exclusive des dirigeants de club  
7/7 de 12h00 à 20h00)

**0485 57 13 50**  
*ou en cas d'absence de réponse*  
**0475 59 22 12**  
**0475 45 29 59**

## Règles applicables aux membres

- 1 Avant de se rendre au terrain, **annoncer sa venue dans le système de réservation** utilisé par le club.
- 2 Pour se rendre au terrain, **chaque aéromodéliste se munit d'un masque, de gel hydroalcoolique, de mouchoirs en papier et d'un sac plastique pour ses déchets personnels**. Se munir aussi d'une boisson pour consommation personnelle, ainsi que de sa carte de membre (AAM ou VML).
- 3 Respecter les modalités du système de réservation et **ne pas se rendre sur place plus de quinze minutes à l'avance**.
- 4 **En cas de symptômes, rester chez soi** et consulter un médecin. Ne pas se rendre sur le lieu de pratique.
- 5 Les **trajets en voiture** pour aller pratiquer le vol ou prendre part à l'encadrement au sol doivent être réalisés **soit seul, soit avec un membre de la famille vivant sous le même toit**.
- 6 Au terrain, **stationnement à bonne distance des autres véhicules**.
- 7 Port d'un masque et respect en tout temps de la **distanciation sociale** et des «gestes-barrière».
- 8 **Usage de gel hydroalcoolique avant et après toute manipulation d'appareillage, de batteries ou d'outils par plus d'une personne**.
- 9 Dans le parc à modèles, respect d'une distance d'**au moins 5 m entre les modèles de différentes personnes**. Respect par chacun d'un chemin unique, toujours le même, entre voiture et modèle(s) et entre le parc à modèles et la piste.
- 10 Lors de la phase de vol, **éviter un rapprochement des pilotes à moins de 5 m l'un de l'autre**. Dans les **groupes de maximum 3 personnes**, garder une distance d'1.5 m entre les personnes - aussi entre pilote et assistant pendant le pilotage.
- 11 Dans une première phase, les **vols d'écologie en double commande** ne pourront reprendre que moyennant le respect strict de la distanciation sociale, moyennant l'usage d'une liaison radio ou d'un long câble permettant à tout moment de maintenir une distance d'**au moins 5 m entre moniteur et élève**. Le port d'une visière en plus du masque est recommandé pour le moniteur et l'élève.
- 12 **En cas de crash, une seule personne récupère et évacue les restes**.
- 13 Sur le terrain, ne pas rester inactif. **Pratiquer, puis rentrer chez soi**.
- 14 Pour rappel, **l'accès au club house et aux toilettes est interdit**.

*Le Club décline toute responsabilité en cas de verbalisation par les autorités compétentes liée au non-respect par les membres des règles de confinement/déconfinement en vigueur sur le trajet domicile-terrain et sur le terrain.*

*Le Club se réserve le droit de limiter/interdire l'accès au terrain si des manquements liés au respect des règles sont constatés.*